



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(e)
49	49	38	10	1

SEANCE du vendredi 23 octobre 2015

**OBJET : 00-11 - BOULEVARD
CHANCEL/AVENUE DES FRERES
OLIVIER - PARCELLES BL
41-42-43-45-47-48-423-424-425-426 -
ACQUISITION A TITRE ONEREUX
AUPRES DE LA SOCIETE ORANGE
FRANCE TELECOM**

Le vendredi 23 octobre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/10/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
M. Michel GASTALDI à M. Alain CHAUSSARD
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Marc GERIOS à M. Tanguy CORNEC
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Rachel DESBORDES

Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3083-15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 OCT. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 23 OCT. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-11 - BOULEVARD CHANCEL/AVENUE DES FRERES OLIVIER - PARCELLES BL 41-42-43-45-47-48-423-424-425-426 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE LA SOCIETE ORANGE FRANCE TELECOM

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

L'exploitant public France TELECOM devenu ORANGE est propriétaire d'un immeuble à ANTIBES sis à l'angle de l'avenue des Frères OLIVIER et du boulevard Gustave CHANCEL, cadastré section BL 41, 42, 43, 45, 47, 48, 423,424, 425 et 426.

Cet immeuble comprend 6 étages sur rez de chaussée pour une surface de 3639 m² dont 342 m² de surfaces de circulations verticales et 100 places de stationnement au 5^{ème} sous-sol, ainsi qu'au 6^{ème} étage des terrasses et balcons de 183 m² dont 59 m² de surfaces techniques.

Ces surfaces forment les lots de volumes 3, 10 et 11 à l'état descriptif de division de l'immeuble.

Jusqu'en 2014, ce bâtiment abritait au rez-de-chaussée l'agence commerciale de téléphonie ORANGE. Cette activité a été transférée sur l'ancien site de l'Office du tourisme, place de Gaulle. Le reste des étages est occupé, en partie, par des services d'ORANGE qui seront définitivement regroupés en octobre 2015 sur leur nouveau site de SOPHIA ANTIPOLIS.

La Direction Immobilière Territoriale du Sud-est d'ORANGE a donc pris contact avec la Commune d'Antibes pour l'informer de son souhait de vendre avant le 1^{er} janvier 2016 ledit bâtiment libre de toute occupation, mis à part l'occupation en toiture d'un espace pour les antennes de téléphonie mobile et d'un local technique afférent de 10 m² au 6^{ème} étage occupé par le secteur d'activités « opérateur » d'ORANGE suivant bail du 1^{er} décembre 2014

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine communal et du redéploiement de certains services et directions de la Commune, en vue de leur regroupement sur un même site, une réflexion a été menée sur l'opportunité de se porter acquéreur de cet immeuble.

Après étude, il s'avère que ce bâtiment représente un certain intérêt pour le bon fonctionnement du service public dans un environnement répondant aux normes d'accessibilité tant pour les administrés que pour les agents.

Sur la base de l'estimation établie par France DOMAINE, jointe à la présente, des négociations amiables ont été entreprises entre le propriétaire et la Commune.

Un accord de principe synallagmatique a été arrêté et accepté par les parties pour un montant de 6 200 000 euros (six millions deux cent mille euros), avec la reprise du bail de location existant au jour de la vente pour l'occupation d'un local technique au 6^{ème} étage et d'une partie de la toiture supportant des antennes de téléphonie par la branche d'activités « Orange Opérateur » au bénéfice de la Commune, pour un montant annuel de 10 684,92 euros HT auquel s'ajoute une participation aux charges pour un montant forfaitaire annuel de 382,54 euros et ce jusqu'au 30 novembre 2026

Etant ici précisé que le montant de la transaction sera payé en 2 annuités sur les exercices 2016 et 2017.

**OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL**
A l'unanimité,

- **AUTORISE** l'acquisition, auprès de la société « ORANGE », d'un immeuble sis à ANTIBES, avenue des Frères OLIVIER et Boulevard Gustave CHANCEL formant les lots de volumes 3, 10 et 11 à l'état descriptif de division pour un montant de 6 200 000 euros en deçà de l'avis de France Domaine payable en 2 annuités ;

00-11 - BOULEVARD CHANCEL/AVENUE DES FRERES OLIVIER - PARCELLES BL 41-42-43-45-47-48-423-424-425-426 -
ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE LA SOCIETE ORANGE FRANCE TELECOM

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme et tout acte relatifs à intervenir ;
- **AUTORISE** la signature d'un avenant pour la reprise du bail en cours pour se substituer au propriétaire actuel pour l'occupation d'une partie de la toiture terrasse et d'un local technique au 6^{ème} étage pour la durée restant à courir ;
- **DIT** que les dépenses afférentes à cette acquisition sont inscrites au Budget de la Commune sur les exercices budgétaires 2016 et 2017 à savoir :
 - 3 100 000 euros pour 2016
 - 3 100 000 euros pour 2017.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-11 - BOULEVARD CHANCEL/AVENUE DES FRERES OLIVIER - PARCELLES BL 41-42-43-45-47-48-423-424-425-426 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE LA SOCIETE ORANGE FRANCE TELECOM -

Date de transmission de l'acte : 23/10/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 23/10/2015

Numéro de l'acte : DCM3083-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20151023-DCM3083-15-DE

Date de décision : 23/10/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions